



GARANTIR UN MAINTIEN
AUX NORMES

SÉCURISER LES BIENS
ET LES PERSONNES



Pour tout renseignement, contactez l'équipe
Rennes Centre Ancien de TERRITOIRES PUBLICS
au 02 99 35 22 00
Contact mail : rennes.centreancien@territoires-rennes.fr
Adresse postale :
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 50726 - 35207 Rennes Cedex 2
Site internet : rennes-centreancien.fr



LE DISPOSITIF PRÉVENTIF DE L'OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

LES COPROPRIÉTÉS

avec les caractéristiques suivantes :

- ◇ Immeuble situé dans le périmètre de l'opération
- ◇ Immeuble sous statut de copropriété
- ◇ Les copropriétés ayant une logique d'entretien et de bonne gestion mais nécessitant la réalisation de travaux en faveur de la sécurité.

DES SUBVENTIONS MOBILISABLES

SUBVENTIONS RENNES MÉTROPOLE

- ◇ 100 % du diagnostic financé plafonné à 15 000 €
- ◇ Accompagnement à hauteur de 30 % du montant HT des travaux de mise en sécurité subventionnables (Plafond des travaux accompagnés : 100 000 €)



POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

◇ Mise en sécurité incendie

Portes coupe-feu, cloisonnement au feu, châssis de désenfumage, reprise réseaux, porte immeuble et accès sécurisé «Vigik».

Tout dispositif technique permettant d'améliorer l'accessibilité pompiers aux logements.

◇ Mise en sécurité structurelle

Reprise ponctuelle de la structure, intervention sur souche(s) de cheminée, garde-corps (fenêtres, escaliers...).

◇ Mise en sécurité sanitaire

Retrait d'amiante, peinture au plomb.

